

S'adapter à l'adaptation

La condition sahélienne à l'épreuve de l'injonction au changement climatique

Adapting to adaptation: Sahel facing the global rhetoric on climate change

Laurent Gagnol et Olivier Soubeyran



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/200>

DOI : [10.4000/gc.200](https://doi.org/10.4000/gc.200)

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2012

ISBN : 978-2-336-00431-0

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Laurent Gagnol et Olivier Soubeyran, « S'adapter à l'adaptation », *Géographie et cultures* [En ligne], 81 | 2012, mis en ligne le 26 février 2013, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gc/200> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.200>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.

S'adapter à l'adaptation

La condition sahéenne à l'épreuve de l'injonction au changement climatique¹

Adapting to adaptation: Sahel facing the global rhetoric on climate change

Laurent Gagnol et Olivier Soubeyran

Introduction

- 1 Les politiques environnementales sont partie prenante du processus de mondialisation. Depuis une dizaine d'années, l'adaptation au changement climatique apparaît notamment comme un nouveau mot d'ordre planétaire, promu par le GIEC² et les institutions internationales, repris dans des plans nationaux par les États de par le monde. Il se décline aussi en projets locaux, mis en place par les collectivités territoriales ou par différents types de projets de développement, notamment dans les pays dits des Suds (Tubiana, Gemenne et Magnan, 2010). La complexité de la question de l'adaptation réside dans cette prise en compte de l'hétérogénéité des échelles, des temporalités et des acteurs, ainsi que des spécificités des territoires où les actions sont mises en œuvre.
- 2 Il faut reconnaître, qu'au moins en France, élus, techniciens, politiques, monde académique, etc., chacun dans leurs temporalités et leurs inerties propres, ont été pris de court par l'adaptation. C'est qu'en quelques années, celle-ci est passée du statut de notion scientifique surannée à celui d'une notion toute moderne, nodale face au changement climatique (O. Soubeyran, 2003). En particulier le monde académique, peut-être stimulé par le Grenelle de l'environnement, s'est saisi de cette question très récemment (en particulier Sfez, 2009 ; Tabeaud, 2009, Magnan, 2010). De même, si la création de l'ONERC en 2001 a contribué à orienter les politiques publiques en produisant une documentation importante, son influence se fera sentir avec retard dans les collectivités territoriales. De fait, il existe une difficulté à produire, à partir de ces différents mondes, les synergies nécessaires pour concevoir et appliquer des stratégies d'adaptation dans les territoires.
- 3 Ainsi, la mondialisation de la question environnementale (via la rhétorique de l'urgence et de la nécessité absolue de réagir aux conséquences prévisibles ou déjà avérées du

changement climatique) pénètre l'agenda des politiques territoriales. Mais il est bien évident que cette mobilisation internationale n'est pas réductible à une gouvernance mondiale qui s'imposerait uniformément sur le local. Elle se concrétise et se décline de façon diverse par des politiques territorialisées à différentes échelles, mais dont le souci premier et commun est précisément de pérenniser la reproduction des territoires en réagissant rapidement de manière à anticiper les transformations qu'ils subiront du fait du changement climatique planétaire. Cette articulation d'enjeux globaux et de leurs traductions et applications locales appelle deux types de prolongement : il s'agit d'une part de replacer ces questions dans le cadre d'une réflexion sur la reproduction des conditions d'existence des territoires qui sont mises en péril par le changement climatique mais aussi mises à l'épreuve de stratégies engagées pour y faire face. Dans cette perspective, il s'agit d'autre part d'envisager plus précisément les effets (intentionnels ou non) de l'incontournable territorialisation des actions menées dans l'intention d'adapter les territoires au changement climatique. Ce travail est informé et contextualisé à l'aune des enjeux posés par les politiques d'adaptation en milieu saharosahélien, marqué par l'incertitude climatique et la présence de populations mobiles et fluides, et dont les problèmes de changement climatique se posent notamment en termes de désertification.

La reproduction des territoires à l'épreuve du changement climatique : des cycles salvateurs aux cycles mortifères

- 4 Admettons avec d'autres que le changement climatique n'est pas une pure rhétorique et qu'il y a vraiment une menace sérieuse pouvant compromettre la pérennité de nos sociétés si, très rapidement, des actions pour y faire face ne se mettent pas en place. Prendre au sérieux ce postulat revient à considérer que l'hypothèse qu'elles ne soient pas capables de s'adapter à temps n'est pas absurde (et ce n'est pas un hasard si, au-delà de la question de la vulnérabilité des territoires, celle de la résilience émerge avec force aujourd'hui). Cela veut dire qu'il existe déjà une possibilité d'effondrement des sociétés et de leurs territoires associés (Diamond, 2006). Autrement dit, un territoire, dans la manière dont il contribue au changement climatique et absorbe ses conséquences, a tendance à produire ce qui le détruit et à détruire ce qui le produit. C'est ce que nous avons appelé le cycle mortifère de la reproduction territoriale. En même temps, les territoires (pensons par exemple aux territoires métropolitains) ne peuvent réagir que très lentement aux injonctions d'anticiper les conséquences du changement climatique, c'est-à-dire de s'adapter. Les règles de reproduction du territoire ont en effet une très forte inertie. C'est-à-dire que le territoire continue à produire ce qui le produit et à détruire ce qui le détruit. C'est ce que nous avons appelé le cycle « salvateur » (mais cette expression n'est pas très adéquate, Soubeyran, 2009). Ce que l'on pourrait résumer par la typologie de la reproduction des territoires dans le tableau suivant :

Tableau 1 : les deux cycles de la reproduction territoriale (1/1 est le cycle mortifère, 2/2 le cycle salvateur)

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | Ce qui le produit | Ce qui le détruit |
|--|-------------------|-------------------|

| | | |
|--------------------|---|---|
| Le système produit | 2 | 1 |
| Le système détruit | 1 | 2 |

- 5 La rhétorique accompagnant les rapports du GIEC, puis les différentes déclinaisons nationales et régionales, ont progressivement imposées comme une évidence deux stratégies de lutte contre le changement climatique. La première vise à réduire les causes du changement climatique (l'atténuation), la seconde vise à réduire ses conséquences sur les territoires (l'adaptation). Ces stratégies ne touchent pas de manière indifférenciée les conditions de reproduction du territoire. Notre hypothèse est que l'atténuation s'adresse plutôt au cycle salvateur, l'adaptation au cycle mortifère. Comment ? C'est ce que nous présenterons brièvement dans les paragraphes suivants.

Les stratégies d'atténuation et d'adaptation dans la reproduction territoriale

- 6 Tout se passe comme si les stratégies d'atténuation prenaient acte de la grande inertie des systèmes socio-territoriaux. Elles renoncent à modifier le cycle salvateur malgré le changement climatique. L'objectif est de réduire les causes de ce dernier, sans pour autant être contraint de changer le modèle de développement qui pourtant l'a produit. Par réalisme, les stratégies d'atténuation admettent que les territoires continuent à fonctionner comme ils le font, avec toutes les conséquences contre-productives du point de vue des gaz à effet de serre, tout en faisant en sorte de ne pas subir les conséquences en terme de pollution et de réchauffement climatique induites par ces mêmes gaz à effet de serre. La résolution de cette contradiction apparente s'obtient par un volontarisme technologique toujours chevillé à la croyance moderniste d'une résorption des problèmes sociétaux par le progrès des sciences et des techniques. La notion clef est celle du découplage entre l'appareillage technique et la source d'énergie qui le rend opérationnel. L'exemple typique est celui de la voiture hybride (essence/électrique). Cet exemple nous fait surtout comprendre que le découplage, ou l'hybridation des objets techniques, permet de ne pas toucher aux modes de vie (ce qui lève la contrainte de s'attaquer au mitage de l'espace ou de l'étalement urbain par exemple).
- 7 En ce sens, les stratégies d'atténuation affaiblissent la portée subversive des conséquences néfastes de nos modes de développement urbain, précisément à l'origine de la velléité de voir émerger un développement qui soit durable. Ces stratégies réussissent donc à découpler la lutte contre le changement climatique et le développement durable. En forçant le trait, on pourrait dire que plus les stratégies d'atténuation sont efficaces, moins la rhétorique du développement durable trouve de légitimation, alors même qu'elles se font en son nom. En somme, si l'on veut parler en termes d'adaptation, on pourrait dire que l'atténuation adapte la modernité et son modèle de développement au changement climatique.
- 8 Même si les stratégies d'atténuation ne sont conçues pour être centrées sur le territoire (cela revient aux stratégies d'adaptation), il n'en reste pas moins qu'elles doivent s'ancrer dans un territoire pour exister. Et bien entendu le « penser global, agir local » n'est pas sans provoquer des controverses sur l'implantation des projets (par exemple les parcs d'éoliennes dans le cadre de la politique de transition énergétique). Mais il s'agit ici de

controverses environnementales qui sont bien connues depuis les années 1970 (Soubeyran, 2000), même si la contestation paraît plus difficile puisqu'il s'agit de s'opposer à une légitimation planétaire et de sensibilité environnementale. Pour autant, du point de vue des stratégies d'atténuation, la territorialisation n'est qu'un problème secondaire, disons en aval de ce qui constitue le sens et la légitimation de l'action. Dans cette mesure, l'atténuation « verdict », sans la transformer, la planification moderne. Comme cette dernière, l'atténuation réduit l'incertitude en se concrétisant dans des projets d'implantation. Et cela n'est pas anodin : il faut se rappeler qu'une des difficultés de traitement du risque de changement climatique est précisément l'incertitude. Et le discours dominant sur le changement climatique insiste sur le fait que plus nous descendons du global au local, plus les effets du changement climatique sur les territoires s'accroissent en terme d'incertitude, de versatilité, d'imprévisibilité. Or là, l'incertitude globale se mue en certitude locale. Prenons l'exemple des éco-quartiers qui peuvent se voir comme une stratégie d'atténuation : sorte d'hétérotopies (Foucault, 1984), ils se greffent sur un milieu d'accueil tout en pompant et en rejetant *a minima* ses ressources. Cette concrétisation par l'espace s'accompagne d'un discours interprétatif des partisans de l'éco-quartier qui renoue (peut-être à leur corps défendant) avec le rêve moderniste de l'aménagement : s'émanciper des contraintes locales, faire de l'urbanisme hors-sol, croire que les conséquences non-intentionnelles sont résiduelles et enfin induisant la fabrication de comportements attendus ou de « bonnes pratiques ». Tout se passe donc comme si nous pouvions clôturer les conséquences de nos actions, comme si l'atténuation pensait réussir à s'en tenir au cycle salvateur, celui faisant perdurer les règles de la reproduction territoriale, sans lui-même provoquer l'existence d'un cycle mortifère.

- 9 La seconde stratégie de lutte contre le changement climatique, l'adaptation, se préoccupe des conséquences du réchauffement climatique sur les territoires. Contrairement à l'atténuation, le territoire est au centre du questionnement. Ceci entraîne des conséquences importantes. Tout d'abord, au lieu que le territoire (à travers l'implantation d'équipements tangibles) soit l'instance de résolution de l'incertitude, il en est au contraire le révélateur. Au lieu d'être réduit à ce qui permet de poser la question de l'implantation, le territoire devient le lieu légitime à partir duquel se ré-ouvre la question du changement climatique et la volonté d'y trouver une réponse pertinente pour le territoire. De fait, la participation y est non seulement légitime, mais la légitimité du public s'étend, exprimant les menaces et défis à venir de la reproduction territoriale. Alors que dans le cas de l'atténuation, l'opportunité du projet et de la politique peut difficilement être ré-ouverte, pour l'adaptation, au contraire, l'opportunité d'une action et ce qui la fonde sont au centre du débat, pour la raison suffisante qu'il faut la bien la concevoir collectivement et penser à ses conséquences. Et dans cette perspective, le public est légitime à participer, puisque c'est lui qui sera touché dans sa chair.
- 10 Comment se situe cette injonction adaptatrice dans notre typologie de la reproduction territoriale ? En admettant les conséquences potentiellement catastrophiques du changement climatique sur les territoires et du fait de l'urgence d'imaginer les mutations socio-territoriales à venir, les stratégies d'adaptation s'inscrivent beaucoup plus dans le cycle mortifère, sur lequel elles espèrent agir. Nous sommes alors dans un monde d'incertitude, d'irréversibilité des conséquences des décisions (ou des non-décisions). Ses stratégies d'adaptation se fondent ainsi sur un horizon à long terme, avec toutefois un compte à rebours qui exige des actions sans délais même si elles sont fragiles à défendre à court terme. Autrement dit, si les politiques de changement climatique peuvent

véritablement transformer la planification moderne, favoriser la capacité de subsidiarité et d'initiative des territoires, c'est bien dans le cadre des stratégies d'adaptation couplées au cycle mortifère. Cependant l'expérience sahélienne doit nous amener à beaucoup plus de prudence.

Le retour de la territorialisation par les milieux

- 11 Il n'a pas encore été évoqué de façon précise la question de la territorialisation du changement climatique lui-même et de ses effets. Si les enjeux environnementaux du changement climatique sont globaux, leurs conséquences se manifestent localement. Cette assertion, qui semble être banale, comporte pourtant un certain nombre de difficultés. Il est par exemple difficile voire impossible d'attribuer au changement climatique un événement climatique singulier dans un lieu précis. C'est uniquement sur la longue durée et non pas sur des événements à temporalité courte que l'on peut diagnostiquer et évaluer les effets territoriaux du changement climatique. Les stratégies d'adaptation prennent acte du fait que la répartition dans le temps et dans l'espace des conséquences du changement climatique est incertaine et différenciée et, comme on l'a évoqué, plus nous descendons du global au local, plus s'accroît la versatilité et l'imprévisibilité. Ainsi, la justification des actions d'adaptation ne peut pas s'élaborer à l'échelle locale, sinon de façon souvent abusive (la survenue d'une sécheresse comme témoin de la désertification ; la tempête du dérèglement climatique...) ou alors elle ne peut être qu'enchâssée dans d'autres problématiques légitimantes (lutte contre la pauvreté, moyen de réponses à l'essor démographique et aux migrations, à la pression foncière et aux conflits d'accès aux ressources naturelles, etc.) qui lui seraient liées de façon plus ou moins indirecte. S'il est très difficile de territorialiser les conséquences du changement climatiques, sur quelles bases territoriales les stratégies d'adaptation se concrétisent-elles alors ? Pourquoi d'ailleurs un tel impératif territorial et quels sont ses effets ? Nous répondrons à ces questions à travers l'exemple de l'espace saharo-sahélien³ et notamment du Niger.
- 12 Les projets de développement qui interviennent au nom de la lutte contre le changement climatique dans l'espace sahélien ont pour objectif principal de favoriser l'adaptation des populations et des territoires à la désertification. Les sécheresses à partir du début des années 1970 puis la question de l'adaptation au changement climatique au début des années 2000 ont fait émerger la bande saharo-sahélienne (en gros de Dakar à Djibouti) en tant que zone d'action homogène et légitime pour les politiques environnementales. Ne voit-on pas réapparaître aussi de grands projets pharaoniques à l'échelle sahélienne tels que la « grande muraille verte » ou le projet « Sahel bleu » ? Des institutions spécialisées interétatiques ont été créées pour étudier et lutter contre la désertification au Sahel comme le Club du Sahel, le CILSS, l'OSS et leurs émanations comme le ROSELT et l'AGRHYMET. Des plans d'adaptation sont mis en œuvre⁴ dans bon nombre des États concernés et des projets de développement participent localement à des programmes d'actions similaires visant à l'adaptation des populations à la désertification. Correspondant à une zone climatique semi-aride, le Sahel est considéré à la fois comme homogène du point de vue climatique et géographique, en matière des effets attendus du changement climatique (la désertification), mais aussi du point de vue de la vulnérabilité des populations. Le diagnostic s'appuie sur l'idée couramment admise que la vulnérabilité des populations est d'autant plus importante que les populations sont pauvres⁵.

- 13 Au Sahel comme ailleurs, la question de l'adaptation au changement climatique a ainsi mis en avant la légitimité d'un redécoupage des territoires d'action à l'échelle locale, qu'ils s'agissent des milieux insulaires ou littoraux, des zones humides, des espaces montagnards, des milieux forestiers ou steppiques, du milieu urbain ou rural, etc. L'adaptation incite à de nouvelles formes de coopérations régionales, dépassant les limites des territoires institutionnels. Elle participe surtout au développement d'une gestion durable territorialisée, laquelle s'attache à recouper les limites propres à chaque milieu pour définir des périmètres d'action. On en revient alors au fondement du questionnement géographique classique : fonder en raison le meilleur découpage possible de l'organisme terrestre en parties pertinentes du point de vue des solidarités des milieux (Gagnol, 2009).
- 14 Un constat paradoxal apparaît cependant : comment comprendre l'antériorité et l'importance accrue de ces questions de lutte et d'adaptation face au changement climatique dans les pays des Suds, notamment ceux du Sahel⁶, alors qu'ils sont parmi ceux qui contribuent le moins au réchauffement planétaire ? Il est vrai que la raison essentielle tient à leur supposée vulnérabilité accrue vis-à-vis des effets du changement climatique. Ils se traduisent notamment par le phénomène lent et progressif de désertification et se manifestent de façon paroxystique et brutale par des périodes de sécheresses récurrentes, produisant leurs lots de disettes et de migrations. Pourtant les conclusions du GIEC montrent que les scénarii climatiques régionaux pour le Sahel sont très incertains et ne concordent pas, en partie en raison du manque de données fiables mais aussi et surtout parce qu'il s'agit d'une des zones au monde à la plus grande variabilité climatique. Il n'est donc pas évident que le changement climatique produira une aridification accrue homogène, ce qu'on appelle la désertification. Certains modèles prévoient même le phénomène inverse, à savoir l'augmentation des précipitations et le « verdissement » du Sahel. Si les projections des différents modèles climatiques pour la zone sont très disparates, il est plus vraisemblable que le changement climatique augmentera davantage la variabilité interannuelle des précipitations et l'imprévisibilité climatique. En tout état de cause, en l'état actuel des connaissances scientifiques, il ne peut être montré de façon précise quelles seront les manifestations locales voire régionales des conséquences du changement climatique global. On voit bien ici la difficulté qu'il y a de définir des territoires d'ancrage pour les actions d'adaptation tandis que les conséquences du changement climatique sont difficilement spatialisables à l'échelle locale.

Cycles de reproduction territoriale, nomadisme et stratégies d'adaptation

- 15 Ainsi, plutôt que d'y voir ce que Jean Gallais appelait une « condition sahélienne » (Gallais, 1975), marquée par un contexte d'incertitude climatique auquel les populations répondent de façon différenciées mais toujours selon des principes de mobilité et de fluidité sociale, les politiques environnementales « globales » tendent à faire du Sahel une région exemplaire de mobilisation face au changement climatique et à ces conséquences sur les milieux et les populations. Les territoires sahéliens sont considérés comme vulnérables, voire « mal adaptés ». Tout se passe comme si, dans la justification des stratégies menées au nom de l'adaptation à la désertification, la mobilité et la fluidité des populations ne relevaient donc pas du domaine de la résilience et des solutions (adaptabilité locale) mais bien au contraire des symptômes de leur vulnérabilité (leur

« mal adaptation »). De ce point de vue, le Sahel apparaît comme un laboratoire pour les politiques environnementales dans la mesure surtout où il s'agit de systèmes politiques bien plus poreux aux injonctions internationales.

- 16 Voyons plus précisément les effets sur les territoires des stratégies d'adaptation menées au nom de la lutte contre la désertification. Celles-ci présupposent en la pérennisant une logique territorialisante. Tout se passe comme si les stratégies d'adaptation trouvaient leur sens, leur légitimation et leur aboutissement dans ce qu'on pourrait appeler une « idéologie territoriale »⁷ ? Cet aspect de l'adaptation peut paraître anodin, il est pourtant crucial, notamment dans des milieux sahéliens marqués par la mobilité et la fluidité. Si nous reprenons notre grille de lecture des cycles de reproduction territoriale et l'appliquons à notre exemple, en l'envisageant dans sa profondeur géohistorique, nous obtenons le tableau suivant (tableau 2).

Tableau 2 : le cycle de reproduction territoriale du nomadisme dans l'espace saharo-sahélien

| | | | |
|---|---|--|--|
| Cycle de reproduction territoriale du nomadisme (de l'espace saharo-sahélien) | Paradigme de la suprématie nomade (jusqu'au début XX ^e siècle) | Paradigme de la surveillance : « apprivoisement » du nomadisme (XX ^e siècle) | Paradigme sécuritaire : « cantonnement » du nomadisme (à partir du début XXI ^e siècle) |
| Mode d'organisation du pouvoir | Pouvoir nomade « pré-colonial » | État « colonial » et « para-colonial » centralisé | État « post-colonial » décentralisé |
| Mode de territorialisation du pouvoir | Absente ou partielle (en position excentrique) | Administration territoriale à petite échelle, non territoriale à grande échelle | Administration territoriale à petite et grande échelle |
| Mode d'appropriation des ressources naturelles | Suprématie des droits d'usage collectif réglés par les rapports de force lignagers | Terres vacantes <i>de jure</i> , droits d'usage collectif <i>de facto</i> | Extension du droit privé. Titrage individuel et bornage (sécurisation foncière) |
| Effets sur le nomadisme | Fait vivre ce qui le produit Fait mourir ce qui le détruit | Laisse vivre ce qui le produit Fait vivre ce qui le détruit | Laisse mourir ce qui le produit Fait vivre ce qui le détruit |
| Stratégies d'adaptation à la « condition sahélienne » | Mobilité et fluidité ; spécialisation et complémentarité des activités. | Mobilité et fluidité résiduelles ; diversification et monétarisation des activités | Fixation et multi-résidentialité ; émigrations ; intensification des activités agro-pastorales |

- 17 Le paradigme de la suprématie nomade précoloniale (par exemple la domination des « confédérations » touarègues) a fait vivre le nomadisme pastoral et caravanier et fait mourir ou réduit les formes de pouvoir territorialisé. La mobilité et la fluidité des populations ont été (et continuent de l'être en partie) au fondement des stratégies d'adaptation à la « condition sahélienne ». La domination coloniale puis celle des États postcoloniaux a certes changé la donne, mais paradoxalement, malgré la défiance et la surveillance dont les nomades ont fait l'objet, elles ont préservé en partie le maintien des conditions d'existence du nomadisme pastoral (bien entendu une fois la conquête réalisée et les révoltes durement réprimées). L'émergence du thème de la désertification, que l'on doit aux ingénieurs forestiers coloniaux (Gagnol, 2011b), a assurément participé à disqualifier les pratiques pastorales ou agricoles extensives et/ou itinérantes, considérées comme prédatrices et autodestructrices des ressources naturelles (le thème du surpâturage, de la déforestation, de la « tragédie des communs », etc.). Mais en ménageant la mobilité et la fluidité des nomades et en imposant une exception administrative des régions nomades (Gagnol, 2009 et Frémeaux, 2010), le paradigme colonial a laissé vivre sous surveillance (la politique d'« apprivoisement ») la reproduction territoriale nomade, tout en ne la préparant pas aux transformations advenues et à venir. Les sécheresses et les rébellions de la fin du 20^e siècle ont ainsi rendu visible les inadaptations de cette « mise sous cloche » de l'espace nomade héritée de la colonisation (A. Marty, 1999). C'est précisément ce ménageant de l'espace nomade qui est remis en cause aujourd'hui avec les processus de décentralisation et de réformes foncières qui conduisent à une sorte de « révolution territo-rialisante » (Gagnol et Afane, 2010).
- 18 Face à l'essor démographique et aux pressions sur les ressources naturelles, les stratégies d'adaptation ne peuvent plus se fonder uniquement sur la mobilité et la fluidité agropastorales. La fixation, au moins partielle, la multi-résidentialité (notamment pastorale et urbaine) et la diversification des activités se sont développées, tandis que les circulations transsahariennes se sont fortement accrues mais ont été rejetées dans l'illégalisme. Surtout, les projets de développement qui interviennent au nom de l'adaptation à la désertification, et dans le cadre de la décentralisation et des réformes foncières, participent plus ou moins fortement à une territorialisation de la gestion des ressources naturelles et du pouvoir local qui va à l'encontre ou freinent les stratégies de mobilité. La « sécurisation » du foncier pastoral notamment a pour effet (intentionnel ou non) de « cantonner », de borner et de figer la production pastorale dans des périmètres restreints. Nous rejoignons alors les conclusions d'un rapport d'experts pour l'*Initiative mondiale pour un pastoralisme durable*, réalisée suite à une conférence avec les acteurs concernés : « De l'avis de la plupart des participants, la vulnérabilité accrue des éleveurs face à la variabilité climatique ne tient pas nécessairement aux changements dans les tendances pluviométriques. Elle tient plutôt aux changements dans la capacité des pasteurs à se déplacer à travers différents territoires, à accéder aux ressources critiques en termes de moyens d'existence, à faire du commerce transfrontalier, à bénéficier d'investissements appropriés, et à prendre part à la prise de décision politique pertinente » (Nori et Davies, 2007).
- 19 Cette analyse met en évidence des logiques en termes de « cycle salvateur » et de « cycle mortifères » permettant de comprendre la reproductibilité du territoire face à la globalisation des politiques environnementales et de confronter les stratégies d'adaptation aux rapports entre territoire et pouvoir qu'elles contribuent à reconfigurer.

L'adaptation concourt à ériger le principe territorial comme cadre de l'action mais aussi participe avec les politiques de sécurisation foncière et de décentralisation à considérer l'espace comme moyen de l'administration des hommes et des choses. Il devient le support d'un pouvoir légitime, ce qui contrevient fondamentalement à la spatialité nomade (Gagnol, 2011a) mais aussi à l'exception administrative des régions nomades héritée de la colonisation. L'injonction à l'adaptation comporte ainsi une dimension politique essentielle, qu'il s'agit de ne pas évacuer pour des motifs d'urgence ou au contraire de sacrifices pour le long terme. Elle participe à la reconfiguration des conditions de reproduction de l'espace nomade. Tout dépend évidemment de ce qui est fait au nom de l'adaptation. Alors que l'on est en droit de se demander si la variabilité accrue du climat sahélien ne va pas conduire à rendre d'autant plus adapté et durable le pastoralisme nomade et à rendre plus aléatoire l'intensification des pratiques agropastorales, les stratégies d'adaptation peuvent tout aussi bien comporter des effets contre-productifs, c'est-à-dire à enrayer les capacités mêmes de réactivité et d'anticipation des nomades. Plus grave encore, elles conduisent pour l'instant du moins à disqualifier des pratiques de gestion locale des milieux et à justifier la « modernisation » sous la forme de la « sécurisation foncière ».

Conclusion

- 20 Ce travail a cherché à interroger les nouvelles formes de mondialisation environnementale à l'aune de la reproduction des territoires. Il a été envisagé les cycles de la reproduction territoriale mis à l'épreuve du changement climatique puis des actions qui sont réalisées en leur nom. Nous avons montré ensuite les difficultés qu'il y a de territorialiser les effets du changement climatique et les actions menées pour y faire face. Enfin, nous avons questionné les effets de territorialisation que comportent les politiques d'adaptation, lesquels peuvent être contre-productifs du point de vue du renforcement des capacités de mobilité des populations et de la fluidité territoriale, et en allant dans le sens d'une adaptation à la « modernité » plus que vers un renforcement de l'adaptabilité locale.
- 21 Nous sommes donc tout à la fois séduits par l'enjeu de l'adaptation, mais aussi prudents face à ce qu'elle peut drainer avec elles. De ce point de vue, l'adaptation est donc tout autant un problème qu'une solution. C'était même, selon René Dubos (1973), l'extrême adaptation de l'homme et non son manque d'adaptation qui est le véritable problème. Elle autorise, par habitude progressive, le lent processus de dégradation de l'environnement jusqu'à rendre possible l'effondrement de nos sociétés, la prise de conscience venant trop tardivement (Diamond, 2009). Dans ce schéma, l'adaptation construit la possibilité d'une bombe à retardement écologique et donc sociale.
- 22 Toujours est-il que l'engouement récent pour la question de l'adaptation devient une injonction pour les sphères politiques, organisationnelles, professionnelles et académiques. Et cette injonction, si on ne prend pas le temps de la mettre à distance, n'est pas sans risque idéologique. L'adaptation peut participer d'une idéologie de la soumission, où le fait d'être en décalage revient à être considéré comme mal adapté (intentionnellement ou pas), voire de relever d'un comportement volontairement autiste face à ce que « commanderait » le milieu et qui serait a priori condamnable. La question qui se pose n'est pas seulement de l'ordre du pour quoi on s'adapte, mais aussi du pour qui. Autrement dit, quels sont les critères à partir desquels on peut juger de l'adaptation

ou de la capacité d'adaptabilité d'un territoire et, à l'inverse, de son inadaptation ? Si l'adaptation est une réponse appropriée à un environnement en transformation, comment peut-on alors justifier que les stratégies d'adaptation financées par les instances internationales disqualifient l'adaptabilité propre aux populations sahéliennes, fondées notamment sur la mobilité et la fluidité ? Le critère de la mobilité des populations ne saurait être retenu comme nécessaire et suffisant pour affirmer la vulnérabilité ou l'inadaptation des conditions d'existence des populations et de la viabilité des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- BONNEMAISON J., 1989, « L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique », in *Tropiques, lieux et liens, hommage à P. Péliissier et G. Sautter*, Paris, ORSTOM Ed., p. 500-510.
- BROOKS N., ADGER W.N., KELLY P.M., 2005, « The determinants of vulnerability and adaptive capacity at the national level and the implications for adaptation », *Global environmental change*, n° 15, p. 151-163.
- DIAMOND J., 2006, *Effondrement : comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 648 p.
- DUBOS R., 1973, *L'homme et l'adaptation au milieu*, Paris, Payot, 472 p.
- FOUCAULT M., 1984, « Des espaces autres », in *Dits et écrits*, Gallimard, Paris, t. IV, p. 752-762.
- FRÉMEAUX J., 2010, *Le Sahara et la France*, Paris, SOTECA, 315 p.
- GAGNOL L., 2009, *Pour une géographie nomade. Perspectives anthropogéographiques à partir de l'expérience des Touaregs Kel Ewey (Aïr - Niger)*, thèse de l'UJF, Grenoble I, O. Soubeyran et I. Bouzou Moussa (dir.), 723 p.
- GAGNOL L. et AFANE A., 2010, « Quand l'injustice est spatiale. Le nomadisme pastoral face à l'impératif territorial dans le Sahara nigérien »/ « When injustice is spatial. Pastoral nomadism and the territorial imperative in Niger's Sahara region », *Justice spatiale/Spatial justice*, n° 2, 27 p. [http://www.jssj.org/archives/02/media/justice_spatiale.pdf]
- GAGNOL L., 2011a, « Le territoire peut-il être nomade ? Espace et pouvoir au sein des sociétés fluides et mobiles », *L'information géographique*, vol. 75, n° 1, p. 83-94.
- GAGNOL L., 2011b, « La mobilité : stratégie adaptative ou symptôme d'inadaptation des sociétés sahéliennes ? Une mise en perspective historique des politiques de lutte contre la désertification », séminaire *Politiques, programmes et projets de lutte contre la désertification, quelles évaluations ?*, Comité scientifique français de la désertification, 11 p. [http://www.csf-desertification.org/pdf_csf/seminaire-juin-2011/session-3/S3-Gagnol_CSFD_juin2011.pdf].
- GALLAIS J., 1975, *Pasteurs et paysans du Gourma. La condition sahélienne*, Paris, Ed. du CNRS, 239 p.
- MAGNAN A., 2009, « Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation au changement climatique », *Vertigo*, n° 3, p. 1-20.

- MARTY A., 1999, « La division sédentaires-nomades. Le cas de la boucle du Niger au début de la période coloniale », L. Høltedahl *et al.* (dir.), *Le pouvoir du savoir de l'Arctique aux Tropiques*, Paris, Karthala, p. 289-306.
- NORI M. et DAVIES J., 2007, *Vent de changement : changement climatique, adaptation et pastoralisme*, Initiative mondiale pour un pastoralisme durable – UICN, 26 p.
- SAUTTER G., 1985, « La géographie comme idéologie ? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 29, n° 77, p. 193-203.
- SFEZ L. (dir.), 2009-2010, « Le changement climatique, les résistances à l'adaptation », *Quaderni*, n° 71, 126 p.
- SOUBEYRAN O., 2000, « Définir les politiques. L'étude d'impact de l'aménagement à l'environnement », *Droit et société*, vol. 30, p. 183-206.
- SOUBEYRAN O., 2003, « Adaptation », J. Levy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, p. 43-45.
- SOUBEYRAN O., 2009, « Attention, ralentir, travaux ! », in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, p. 185-192.
- TABEAUD M., 2009, « Les territoires face au changement climatique », *Annales des mines. Responsabilité et environnement*, n° 56, p. 34-40.
- TUBIANA L., GEMENNE F., MAGNAN A., 2010, *Anticiper pour s'adapter. Le nouvel enjeu du changement climatique*, Pearson, 216 p.

NOTES

1. Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche financée par le programme « Concertation décision environnement » du ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et qui s'intitule « L'adaptation aux changements climatiques : perspectives historiques sur son cadrage théorique en aménagement ».
2. Le GIEC considère l'adaptation au changement climatique comme étant « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des *stimuli* climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques ».
3. Pour alléger le texte, nous écrivons Sahel pour évoquer l'espace saharo-sahélien.
4. Des plans d'adaptation ont été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique tandis que des plans de lutte contre la désertification sont réalisés dans la cadre de la convention-cadre des Nations Unies sur la désertification. La création de ces deux conventions a paradoxalement séparées ces deux questions qui sont pourtant indissociables (Gagnol, 2011b).
5. À partir d'une analyse comparative, Brooks, Adger et Kelly (2005) ont montré que la vulnérabilité au changement climatique n'est pas nécessairement corrélée au niveau de richesse. Voir aussi les analyses d'A. Magnan (2009).
6. Les programmes et stratégies nationales ont été mis en place dès le début des années 2000.
7. Sur cette question voir les éléments de mise au point de Sautter (1985) et les commentaires à sa suite de Bonnemaïson (1989).

RÉSUMÉS

L'adaptation est devenue aujourd'hui un mot d'ordre international, qui justifie la mise en œuvre de politiques environnementales qui se déclinent en conventions internationales, en plans nationaux et en projets locaux. La complexité de la question de l'adaptation réside dans cette prise en compte de l'hétérogénéité des échelles, des temporalités et des acteurs, ainsi que des spécificités des territoires. Cette analyse propose de replacer la question de l'adaptation dans le cadre d'une réflexion sur la reproduction des conditions d'existence des territoires, qui sont mises en péril à la fois par le changement climatique et par les actions menées pour y faire face. Dans cette perspective, à partir de l'exemple du Sahel, il est envisagé plus précisément les effets (intentionnels ou non) de l'incontournable territorialisation des politiques d'adaptation au regard des stratégies des populations locales marquées par la mobilité et la fluidité.

Adaptation has turned out to be an international watchword, justifying the setting up of environmental policies through international conventions, national plans and local projects. The complexity of the issue of adaptation lies within the heterogeneity of spatial scales, temporalities and actors we have to consider, as well as within local specificities to take into account. This article suggests replacing the question of adaptation into a broader frame of reflections on the reproduction of existential conditions of local territorialities, challenged by both climate changes and specific actions facing it up. This case study on the Sahel condition allows to point out the intentional and unintentional effects of the inescapable territorialisation of climate change adaptation policies, within the specific context where local populations livelihood strategies are characterised by mobility and fluidity.

INDEX

Keywords : adaptation, climate change, desertification, Sahel, territory

Index géographique : Sahel

Mots-clés : adaptation, changement climatique, désertification, territoire

AUTEURS

LAURENT GAGNOL

UMR PACTE - Territoires 5194 - Université de Grenoble I
gagnollaurent@yahoo.fr

OLIVIER SOUBEYRAN

UMR PACTE - Territoires 5194 - Université de Grenoble I
olivier.soubeyran@ujf-grenoble.fr